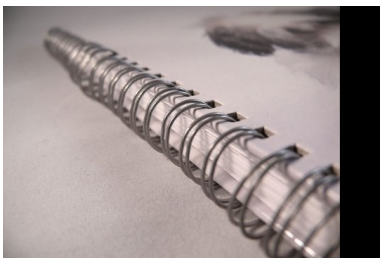


<http://www.apden.org/Rapport-moral-2018.html>

APD  
EN

# Rapport moral 2018

- Fédération



Date de mise en ligne : mercredi 30 janvier 2019

---

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

---

# INTRODUCTION

Alors que 2017 marquait la fin d'un cycle, avec l'achèvement de la refonte des textes réglementaires encadrant notre profession, 2018 nous a fait basculer collectivement dans un inconnu teinté d'inquiétudes. La politique menée par le Ministère de l'Éducation nationale a de nouveau plongé la profession dans une période de questionnements et d'interrogations quant à son avenir. L'année a ainsi été marquée par de profondes réformes, qui touchent les lycées, mais aussi, plus généralement, l'Éducation nationale et la fonction publique dans leur ensemble. Dans ce cadre, les sollicitations régulières de l'A.P.D.E.N. par l'institution, au même titre que les autres associations professionnelles, laissent entendre une considération plus effective, de la part du Ministère et des instances nationales, de l'association comme interlocutrice légitime, et ce malgré la méconnaissance du métier manifestée par leurs représentants. Cependant, nous avons eu à déplorer, dans ces consultations, un calendrier dont l'urgence perpétuelle a empêché tout dialogue de fond, toute concertation équilibrée et constructive. C'est donc un constat négatif que nous dressons ici, dans un contexte où l'absence de prise en compte des différentes contributions de l'A.P.D.E.N., et au-delà du monde enseignant dans sa globalité, ne nous a pas permis d'avancer sur les questions qui nous mobilisent.

Après une baisse de plus de 28 % des postes ouverts au CAPES en 2018, le recrutement dans la discipline subit un nouveau recul en 2019, qui détient à présent le triste record du plus bas niveau depuis la création du CAPES de documentation en 1989. A ces données factuelles s'ajoutent par ailleurs des signaux symboliques tout aussi négatifs ; le discours de Jean-Michel Blanquer à la 15e édition de *Ludovia*, le mardi 21 août 2018, qui fait revenir la profession au bon vieux temps des « bibliothèques » dans lesquels officient des « documentalistes », en est significatif, de même que l'absence de toute mention du/de la professeur.e documentaliste dans les communications ministérielles, y compris lorsque celles-ci concernent notre mission d'ouverture culturelle et de promotion de la lecture : l'exemple du *Plan Lecture national* est, à ce titre, éclairant. Considérant également la faiblesse extrême de la prise en compte des multiples propositions construites par l'association dans le cadre des réformes en cours, nous ne pouvons que prendre acte du profond mépris manifesté par notre ministère de tutelle à l'égard de la profession.

Pour autant, le rôle de l'association est plus que jamais essentiel. L'A.P.D.E.N. est, depuis ses origines, l'indispensable maillon entre le terrain, dont elle est issue et dont elle se nourrit, et l'institution, avec laquelle elle se doit d'assurer des échanges privilégiés, dans un positionnement complémentaire à celui des syndicats. Elle a tenu sa place, du mieux possible, pour porter la voix de ses membres selon le mandat qui est le sien. Le bureau national a, pour cela, déployé une énergie considérable, dans un contexte particulièrement difficile. Cela n'empêche cependant pas que nous puissions percevoir les manifestations tangibles d'un contrecoup des espoirs suscités par la publication de la nouvelle circulaire de missions en 2017, tant les acquis en faveur de la reconnaissance de notre mission enseignante peuvent sembler symboliques, à l'épreuve de leur application entravée sur le terrain.

## **AFFIRMER L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE DES PROFESSEUR.E.S DOCUMENTALISTES : DES ESPOIRS DÉÇUS ET DES INQUIÉTUDES**

Le Bureau national oeuvre malgré tout encore et toujours pour l'intérêt collectif des professeur.e.s documentalistes, profession isolée s'il en est, dont les compétences ne sont pas ou peu exploitées à leur juste valeur dans l'objectif de garantir une formation de qualité, pour tou.te.s les élèves, dans le champ de l'information et des médias. Nous avons ainsi résolument porté notre positionnement, en 2018, auprès du monde politique (Assemblée nationale), de l'institution (IGEN, CSP, DGESCO) et des syndicats. Nous avons également développé notre action en direction des

médias et du grand public, en inaugurant le site *Profession : Prof Doc*, qui répond à cette volonté de rendre la profession plus largement audible et visible. Enfin, nous n'avons évidemment pas omis de nous appuyer sur la profession elle-même, via l'enquête professionnelle qui portait cette année sur la mise en oeuvre effective du nouveau cadre réglementaire.

Force est de constater que l'énergie et la conviction des membres de l'association n'auront cependant pas suffi à convaincre une institution qui, sur la question de l'identité professionnelle des professeur.e.s documentalistes, semble atteinte de surdité. La refonte du cadre réglementaire et la réécriture de la circulaire de missions ont suscité de grands espoirs. Malheureusement, ils ont été de courte durée. Car ces nouveaux textes, qui devaient confirmer et consolider la dimension essentiellement enseignante du métier de professeur.e documentaliste, ne font, contre toute logique, pas le poids face aux résistances et contingences locales, face au manque de soutien institutionnel, autant d'obstacles qui renforcent d'inacceptables inégalités, et génèrent des situations individuelles difficiles. Mais cette problématique professionnelle, c'est sans doute le plus grave, engage celle de l'ambition portée pour la formation des élèves. Et les réponses qu'y apporte la politique ministérielle sont à la fois éloquentes et cyniques : après avoir significativement diminué le nombre des postes ouverts au CAPES de documentation, M. Blanquer a annoncé début janvier la création d'un CAPES puis d'une agrégation d'informatique. « A partir du moment où l'on crée un CAPES, on crée quelque chose qui va structurer le futur », a-t-il dit à cette occasion... Les professeur.e.s documentalistes, dont le CAPES a été créé en 1989, apprécieront.

La réforme des lycées soulève également des inquiétudes légitimes, en ce qu'elle laisse percevoir des freins potentiellement importants à l'exercice de la mission enseignante des professeur.e.s documentalistes : la refonte des contenus et de la mise en oeuvre de l'accompagnement personnalisé, et les nouveaux programmes dans lesquels les références à l'information-documentation ou à l'EMI, insuffisantes et peu cohérentes, omettent presque systématiquement de mentionner notre expertise, fragilisent une fois de plus l'espoir d'un enseignement égalitaire et de qualité en information-documentation. Des points d'appui peuvent tout de même représenter des appuis : en Seconde, certains thèmes du programme du nouvel enseignement de tronc commun « sciences numériques et technologie » semblent pouvoir mobiliser une expertise spécifique en information-documentation, ainsi que le chapitre consacré aux sources en histoire, et le thème « La littérature d'idées et la presse du XIXe siècle au XXIe siècle » en français. Nombre de thèmes et de capacités attendues dans le programme d'EMC, en seconde et en première, sont également concernés, ainsi que le thème « S'informer : un regard critique sur les sources et modes de communication » au programme de la spécialité « Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques » en première.

Plus largement, l'éclatement des structures « classes » en lycée général, accompagné de programmes nouveaux et ambitieux dans un volume horaire réduit, ainsi que le repli des possibilités d'enseignement en LP, que la réduction du volume horaire des enseignements généraux et les fléchages de co-enseignement rendent envisageables, sont également sources d'incertitudes. Enfin, les suppressions programmées de nombreux postes d'enseignants pourraient mener à un accroissement des projets de reconversion non volontaires en documentation.

## **POUR UN ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATION-DOCUMENTATION ET UNE RECONNAISSANCE DU CHAMP DES MISSIONS DU DE LA PROFESSEUR.E DOCUMENTALISTE**

Malgré cet état des lieux, l'association reste convaincue de la nécessité de promouvoir un enseignement de l'information-documentation, selon des modalités multiples, corrélé à la reconnaissance de la qualification spécifique du.de la professeur documentaliste pour le mettre en oeuvre, en responsabilité ou en co-enseignement.

Les orientations 2018 nous engageaient ainsi à poursuivre notre contribution à la définition de ses contenus, et à favoriser l'appropriation des travaux didactiques et pédagogiques associés par le plus grand nombre des professeur.e.s documenta-listes. A ce titre, nous avons poursuivi le travail éditorial pour la revue *Mediadoc* et le *Wikinotions Infodoc*, intégrant les apports scientifiques de la recherche afin de les rendre accessibles aux collègues et aux étudiant.e.s. Cette année a également été marquée par l'intensification de la préparation du 11e congrès des professeur.e.s documentalistes organisé par l'A.P.D.E.N., en étroite collaboration avec le comité local d'organisation, brillamment piloté par l'équipe de l'A.P.D.E.N. Grenoble. Ce temps de formation, de réflexion et d'échanges professionnels, évènement fort pour la Fédération et pour la profession en général, aura lieu en mars prochain, et sera une nouvelle occasion d'oeuvrer au développement des contenus didactiques en information-documentation. Enfin, depuis deux ans, le GRCDI consacre son séminaire annuel, auquel l'A.P.D.E.N. participe en tant qu'invitée, à l'actualisation des « 12 propositions pour l'élaboration d'un curriculum info-documentaire ». C'est là, assurément, un chantier important, qui se poursuivra en 2019.

Investir également la réflexion sur les autres axes de la mission des professeur.e.s documentalistes est aussi une ligne de force de l'action de la Fédération, dans une conception du métier riche et ouverte, portée par les équipes successives depuis de longues années. L'A.P.D.E.N. soutient une culture professionnelle fondée sur l'exercice équilibré de l'ensemble des missions des professeur.e.s documentalistes. Cette professionnalité multiple est structurée par notre identité fondamentalement enseignante, qui lui apporte sa valeur et sa cohérence, et s'appuie sur une qualification et une expérience solides dans les domaines de la bibliothéconomie et de l'action culturelle.

L'association a ainsi poursuivi le développement, cette année, des partenariats avec différentes revues professionnelles dans le domaine de la littérature de jeunesse. Le partenariat avec l'*École des lettres* est aujourd'hui bien ancré, avec la valorisation de projets autour de la lecture et de l'écriture menés par les adhérent.e.s dans les académies, et intègre à présent aussi le relais des textes de réflexion professionnelle publiés par le Bureau national, en particulier sur les différentes audiences menées, et sur le congrès. Le Bureau national assure désormais la rédaction d'articles pour les rubriques "Pédagogie" et/ou "CDI" pour la *NRP Lycée*, selon un cahier des charges similaire à celui déjà pratiqué pour la *NRP Collège*, avec laquelle la collaboration se poursuit. Un partenariat fructueux s'est également noué cette année avec l'association *Lecture jeunesse*, qui sera présente au congrès pour présenter un atelier ; le Bureau national rédige par ailleurs des présentations de séances pédagogiques pour leur revue *Lecture jeune*, en lien avec la thématique du numéro. Enfin, 2018 a fourni l'occasion d'une rencontre de l'A.P.D.E.N. avec la *Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse*, suivie d'échanges réguliers et annonciateurs d'un partenariat pérenne.

Les réflexions de l'A.P.D.E.N. s'inscrivent d'autre part dans une démarche continue d'échanges avec les professions voisines. Notre implication active au sein de plusieurs inter-associations regroupant des professionnel.le.s du monde des bibliothèques et de la documentation démontre notre souci constant de mise en perspective et d'enrichissement mutuel de nos professionnalités respectives. Nous avons ainsi développé le travail conjoint déjà engagé depuis longtemps avec le CFIBD (Comité français international bibliothèques et documentation) et l'IFLA (*International Federation of Library Associations and Institutions*). Sur ce plan, l'A.P.D.E.N. s'est particulièrement illustrée en 2018 sur la scène internationale avec l'organisation d'un *Midyear meeting* à Lyon, au mois de mai. Elle porte haut sa conception du métier au niveau mondial, parmi des bibliothécaires scolaires aux statuts et aux rôles très différents d'un pays à l'autre. Ces collègues peuvent désormais adhérer à l'association, s'ils le souhaitent, pour soutenir cette action. Nous déplorons néanmoins, dans ce domaine inter-associatif, la mise en sommeil de l'IABD (Inter-association archives bibliothèques documentation), résultat d'une érosion progressive de l'engagement associatif, que nous connaissons malheureusement aussi au sein de la Fédération.

## **UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF A QUESTIONNER : ENSEMBLE, OUI, MAIS COMMENT ?**

Les orientations 2018 affirmaient enfin l'importance de dynamiser la vie associative au sein de la Fédération, en soutenant le développement du maillage associatif local et de l'engagement militant, individuel et collectif.

A l'aube du trentième anniversaire du CAPES, l'A.P.D.E.N. perçoit une forme de démobilitation générale de la profession. Le sentiment de ne pas être entendu par les instances nationales engendre, chez les collègues, résignation, découragement et colère. Cette tendance s'exprime par un repli de l'expression professionnelle et de l'action collective, dans et hors de l'association. Le Bureau national a dû faire face à un accroissement conséquent de la charge de travail, alors même que l'engagement militant au sein de l'association s'essouffle, et la fragilise. L'engagement de collègues adhérent.e.s pour renouveler, de manière régulière et sereine, les membres des Bureaux académiques, et a fortiori du Bureau national, est de plus en plus rare ; cet état de fait n'est pas récent mais s'amplifie d'année en année, générant fatigue et démotivation des équipes en place. Enfin, la colère et le dépit accumulés par les collègues se tourne parfois contre les instances associatives et militantes, questionnant de façon forte les orientations choisies et les positionnements historiques.

Or, l'association a, par la cohérence et la continuité de ses convictions fondamentales depuis sa création, tenu un rôle fondamental dans la professionnalisation du métier, et la reconnaissance de notre mission enseignante. Aujourd'hui, le chemin à parcourir est malheureusement encore long, et de nombreux combats doivent encore être menés. Pour ce faire, l'association a besoin de forces vives, besoin d'un soutien affirmé de la profession, besoin d'engagements individuels pour consolider et développer la force du collectif qu'elle représente.

Si l'engagement au sein des bureaux locaux et du bureau national s'érode, au point de mettre en danger la pérennité l'association à moyen terme, nous pouvons cependant nous féliciter d'une stabilité du nombre de nos adhérent.e.s en 2018. Le taux de réadhésions, important, manifeste de façon forte le soutien constant de nos membres. Les nouvelles adhésions, à l'exception de quelques académies, sont en revanche trop peu nombreuses, alors que l'association reçoit pourtant de nombreux témoignages de sympathie et de soutien, exprimés par des collègues non-adhérent.e.s par mail ou via les réseaux sociaux, sympathie également manifeste dans le succès des enquêtes, et la fréquentation importante des sites de ressources mis à disposition de la profession. Cependant, ces soutiens, bien que précieux pour les bénévoles des bureaux associatifs, ne se concrétisent malheureusement pas assez souvent au travers d'une adhésion. Ils restent ainsi invisibles en dehors de leur valeur symbolique, et ne permettent pas à la Fédération de s'en prévaloir lorsqu'elle porte la voix de la profession auprès de l'institution.

L'A.P.D.E.N. souhaite par conséquent rappeler avec force que l'adhésion est le seul acte tangible qui permet de la soutenir, par une participation morale et financière, mais aussi de la conforter et de la développer par une action militante. Elle est seule à même de donner les moyens à l'association de continuer à concevoir et à mettre à la disposition du plus grand nombre de collègues et d'étudiant.e.s, les ressources professionnelles de qualité que sont la revue *Mediadoc*, le *Wikinotions infodoc*, le site *Profession Prof Doc*, et l'ensemble des travaux didactiques qu'elle produit. Enfin, elle donne à chacun.e la possibilité concrète de participer à la réflexion professionnelle et d'être représenté auprès d'interlocuteurs institutionnels.

## CONCLUSION

L'association a su porter une vision positive et ambitieuse du métier, qui s'est parfois construite contre les déterminations institutionnelles ; la création du CAPES en est le meilleur exemple, fruit d'un âpre combat qui constitue notre héritage commun. C'est là un ferment essentiel qu'il nous faut nourrir, contre tout sentiment de désœuvrement. Notre volonté est intacte, au-delà des constats amers, et il nous faut persévérer dans notre engagement, pour porter une profession, la nôtre, en mal de soutiens. Le congrès 2019, qui se tiendra à Grenoble, sera dans ce cadre un événement important : temps de rassemblement et de réflexion, il sera l'occasion de célébrer les trente ans du CAPES de Documentation, symbole d'une perspective exaltante qui nous fédère tous et porte notre

ambition.